



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à quinze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué s'est réuni à la Maison Ollivier, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

C. C. A. S.  
DE  
C O N T E S

**Décision n°2023-07-06**

OBJET :

Subvention façade  
M. BOZAC Quentin et  
Mme VIRLOUVET Marion

Nombre de conseillers en  
exercice : 13

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260600366-20230703-2023-07-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Publication : 06/07/2023

Le Président, Francis Tujague

**Etaient présents** : TUJAGUE Francis, Président, AKEB Kader, EZINGEARD Nadine, VANNUCCI Malika, COLOMBO Nicole, REBERAC Dominique, COUDON Christiane, BOCQUET Maria,

**Etaient représentés** : IRLES Fabienne et CELSECHI Dominique

**Etaient absents** : RAYBAUT Annie, ALUNNI Charles et ANGELOZZI Alice

Le quorum est atteint.

Mme VANNUCCI Malika a été nommée secrétaire de séance.

Conformément à la délibération en date du 24 octobre 2022, portant sur l'attribution d'une subvention façade pour la réhabilitation des façades des maisons situées sur le pourtour de la place de l'Eglise de la Vernéa,

La commission administrative, réunie sous la présidence de Monsieur Francis Tujague, et après examen du dossier,

**DECIDE** d'attribuer à Monsieur BOZAC Quentin et Mme VIRLOUVET Marion, propriétaires d'un bien en copropriété située à la Vernéa de Contes, 8 Place de l'Eglise, une subvention d'amélioration de l'habitat pour le ravalement de sa façade, d'un montant de **945,89 €** correspondant à 10% du coût des travaux d'un montant de **9 458,91 € TTC.**

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2023 à l'article 65748.

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an susdits,  
pour expédition conforme

La secrétaire de séance,

Le Président,

Malika VANNUCCI

Francis TUJAGUE